



Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU du 6 septembre 2013 à 10 heures

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Daniel BELIARD

Elus présents : Simone ANDRE, Raymond BALLOT, Daniel BELIARD, Jacques BRAVO, Claude CORDIER, Thierry DECOSTERD, André GAUTHIER, Claude MAIRE, Daniel MEYER.

Elus absents : Bernard ALLARD,

Elus excusés : Pierre BARBIER

Autres présents : Didier ROLLET.

Ordre du jour :

- Travaux : état d'avancement, projet d'interconnexion avec Pin, Chambornay les Pins et Vregille, travaux salle des filtres.
- Achat de matériel informatique, demande de subvention
- Bâtiments : état des lieux et projets
- Microcentrale
- Diverses informations

1. Approbation du PV de la séance précédente.

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente. Daniel BELIARD est nommé secrétaire de séance.

2. Travaux

M. BELIARD explique que les travaux à Vaux les Prés Grande rue sont quasiment terminés. Il reste la réalisation des enrobés.

Des travaux de modifications des réseaux d'eau potable ont lieu à la ZAC de l'Echange, sous maîtrise d'ouvrage du SMAIBO, en collaboration avec le syndicat.

L'appel d'offres concernant le DN 250 entre Vaux les Prés et Villers Buzon sera lancé ce mois ci.

Le syndicat a été sollicité par les communes de Chambornay les Pin, Pin et Vregille pour un projet d'interconnexion et vente d'eau en gros.

En effet, ces communes qui sont regroupées en un syndicat de production, disposent d'une ressource commune qui n'a pas de périmètres de protection, et rencontrent des problèmes récurrents de turbidité. Elles sont mises en demeure par la préfecture de Haute Saône afin de se

mettre en conformité et distribuer une eau potable de qualité. Parmi les alternatives possibles, une interconnexion avec le réseau du SIEVO est envisageable.

Les services techniques ont étudié un projet en ce sens. Il en ressort qu'il est possible de réaliser une alimentation de ces trois communes depuis la commune de Sauvagny. Le coût du projet est de 400 000 euros H.T. Une vente d'eau en gros serait réalisée au tarif de 0.62 euros H.T. par m3 auquel s'ajoute 0.058 euros H.T. de redevance prélèvement.

Le syndicat pourrait être maître d'ouvrage du projet, les communes payant la part restante une fois les subventions déduites.

Le bureau approuve le projet et les conditions financières présentées.

Concernant les travaux sur la salle des filtres un pilote sera mis en place par la société SOGEA la semaine prochaine afin de valider les hypothèses de dimensionnement de la future filtration biologique.

Il restera sur site 3 mois.

3. Achat de matériel informatique

Suite au choix du nouveau logiciel de comptabilité et facturation par le Conseil Général du Doubs, il est nécessaire de remplacer le parc informatique des bureaux administratifs pour être compatible (système d'exploitation et processeur).

Après consultation le président explique que la proposition de la société ADEO a été retenue pour un montant de 6042 euros H.T.. L'offre comporte aussi l'achat d'un PC portable pour l'équipe travaux afin de disposer de la version numérique des plans réseaux dans le véhicule de permanence.

Le bureau sollicite l'aide de l'Etat pour cet achat via la DETR (*délibération 1 prise à l'unanimité*)

4. Bâtiment

M. CORDIER présente son rapport de visite des sites. Beaucoup de travaux, notamment de rénovation des façades ont eu lieu en régie cet été. Les travaux restants à réaliser diminuent fortement, preuve que l'effort de remise à niveau porte ses fruits.

Concernant la construction d'un nouveau bâtiment à vocation de garage, une solution d'extension du bâtiment existant de la salle des filtres, rendu possible dans la nouvelle carte communale de Courchapon, est à l'étude par le bureau d'architecture Ad'hoc de Gray.

Cette nouvelle solution permettra de traiter le problème du stockage et de la manutention des tuyaux fonte. Il offre aussi l'avantage de conserver une certaine harmonie du site.

Enfin, une étude a été réalisée pour la mise en place de panneaux solaires sur le bâti existant. Le retour sur investissement du projet est à peine assuré. Il présente de surcroit des incertitudes financières et techniques : il est donc abandonné.

5. Microcentrale

Après des retards dus à des délais administratifs, la mise en route est prévue pour fin septembre.

6. Divers

Un abandon de créances est proposé au bureau. En effet, malgré toutes les procédures de recouvrements mises en place, il convient d'admettre en non valeur les créances irrécouvrables suivantes :

Année 2011 89.06 € HT, TVA 4.90 €

Année 2012 91.11 € HT, TVA 5.02 €
4.49 € HT, TVA 0.25 €

Le Bureau, l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, décide l'admission en non valeur des quittances susnommées pour un montant de 184.66 € HT, soit 194.83 € TTC dont 10.17 € de TVA. (*Délibération 2 prise à l'unanimité*)

Concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif, le syndicat a trouvé la possibilité d'une aide de 3000 euros de l'Agence de l'Eau pour les particuliers, ayant une situation à risque de leur assainissement. Pour cela, il doit organiser une opération regroupée de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage public ou privé, sous certaines conditions techniques. Un courrier sera envoyé prochainement aux intéressés et une réunion publique d'information est d'ores et déjà programmée le 18 octobre à 20 heures à Courchapon.

Enfin, M. GAUTHIER présente la maquette du magazine de fin d'année.

ASSEMBLEE GENERALE LE 25 OCTOBRE à 14H30

3, Rue du Val de l'Ognon. 25170 COURCHAPON. ☎0381582626. Fax 0381582684.
TVA intracom.FR 56 252 503 172. eaux.val.ognon@wanadoo.fr **Site Internet** www.valdelognon.fr